

Postulat Camille Robert et consorts : Le harcèlement de rue existe à Morges aussi.

Le 25 novembre est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. À cette occasion, en 2021, le Collectif « Grève féministe Morges » a organisé des actions de mobilisation sur la thématique du harcèlement de rue afin de rendre visibles ce type de violence survenant dans notre ville. Publiés avec le hashtag #MorgesToo sur les réseaux sociaux, des témoignages glaçants nous rappellent que notre ville n'est pas épargnée par les insultes, les attouchements ou l'exhibitionnisme dans ses rues. Avec 200 abonné·e·s sur Instagram seulement, la Grève féministe a réussi à récolter plus d'une vingtaine de témoignages en quelques jours.

Le 23 novembre 2021, j'ai déposé une interpellation au Conseil intercommunal de Police Région Morges (PRM) intitulée « Harcèlement de rue et violences sexistes dans l'espace public – qu'en est-il dans la région de Morges ? ». Ce texte interrogeait PRM sur le recensement des actes de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public, sur la formation du personnel de police ainsi que sur les intentions du Comité de direction pour lutter contre ce phénomène. La réponse à ces questions, présentée au Conseil intercommunal lors de sa séance du 29 mars dernier, a vraiment de quoi faire hésiter entre le rire et les larmes. Dès la première réponse, PRM expose son manque d'intérêt et de connaissances sur le sujet au grand jour, ainsi que son mépris pour la problématique : « PRM ne nie pas qu'il existe des formes de harcèlement sur le domaine public, ainsi qu'ailleurs, mais entend préciser que l'on ne se trouve pas face à un phénomène nécessitant la mise en place de mesures spécifiques. Ce d'autant qu'il n'existe pas de réponse institutionnelle pour répondre à cette problématique »¹. Mon passage préféré de la réponse écrite reste celui où PRM, pour mesurer l'ampleur du phénomène, indique avoir interrogé ses collaboratrices afin de savoir si elles ont déjà été victimes de harcèlement de rue à Morges et que la réponse est évidemment non. Sans commentaire.

Pas besoin d'aller bien loin, pourtant, pour découvrir qu'il existe des réponses institutionnelles pour faire face à cette problématique. La Ville de Lausanne permet, depuis le 25 novembre 2019, à toutes les victimes et témoins de harcèlement de rue de signaler des cas sur une application mobile ou un site web spécifique. Chaque signalement est ensuite traité par l'Observatoire de la sécurité et des discriminations. Selon les cas, une collaboration est établie avec la police pour y apporter les réponses circonstanciées. Depuis la mise sur pied de cette prestation, deux rapports d'évaluation sont venus appuyer son bien-fondé et sa nécessité. Les rapports soulignent notamment les avantages suivants :

- Associés aux actes enregistrés par la police, ces signalements permettent d'avoir une vue plus précise des types de violences vécues, de leur occurrence et d'affiner les modalités d'action ;
- Les victimes et les témoins sont effectivement en demande d'actions concrètes de la part des autorités et cette prestation y répond ;
- La possibilité de s'entretenir avec une personne spécialiste, d'être orienté·e vers des services adéquats et de renforcer ses compétences à l'avenir est perçu comme une plus-value majeure de ce service².

¹ Police Région Morges. Réponse à l'interpellation de Mme Camille Robert « Harcèlement de rue et violences sexistes dans l'espace public : qu'en est-il dans la région de Morges ? » déposée le 23 novembre 2021. P. 2.

² Ville de Lausanne. « Lutte contre le harcèlement de rue : Deux rapports étayant la pertinence de la prestation de signalement et de conseil ». Communiqué du 24 mars 2021.

Pas plus tard que ce lundi 30 mai 2022, la Ville de Genève a également lancé une option de signalement des cas de harcèlement de rue sur son application « Genève en poche ». Selon le porte-parole du Département municipal de la sécurité, le harcèlement de rue est un « phénomène de société qui va en s'aggravant »³. Via ce canal, témoins et victimes de harcèlement peuvent signaler un cas et, si elles le désirent, bénéficier d'un suivi.

Police Région Morges estime peut-être que le harcèlement de rue n'est pas un phénomène nécessitant la mise en place de mesures spécifiques. Ce n'est pourtant pas l'opinion du Conseil fédéral, qui, lors de sa séance du 27 avril 2022, a adopté le rapport « Harcèlement sexuel en Suisse : ampleur et évolution »⁴. Il constate que le harcèlement sexuel est un phénomène répandu, se produisant majoritairement dans l'espace public, dont le recensement statistique pourrait être amélioré. Le Conseil fédéral souligne par ailleurs l'importance du soutien aux personnes concernées.

Un rapport publié le 17 mai 2022 par Unisanté nous offre également les dernières appréciations en matière de harcèlement des jeunes LGBTIQ+ dans le canton de Vaud⁵. Il ressort que 16% des jeunes concerné·e·s ont été victimes de harcèlement dans les 12 mois précédents l'enquête.

Si la Grève féministe Morges, avec 200 abonné·e·s et 4 affiches collées dans la rue, peut récolter de nombreux témoignages de violences sexistes dans l'espace public morgien, et si même le Conseil fédéral, pourtant pas réputé pour sa vision très progressiste des questions de société, peut reconnaître que le problème existe, c'est qu'il existe. Comme nous ne cessons de le répéter.

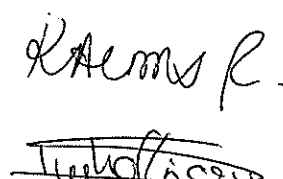
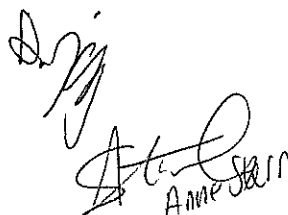
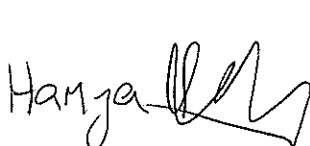
Ce postulat est ainsi adressé directement à la Ville de Morges en espérant qu'elle pourra soutenir PRM dans ses réflexions sur ce sujet, qui visiblement lui échappe, et prévoir des mesures concrètes sur son territoire.

J'ai donc l'honneur de demander à la Municipalité de :

1. Indiquer quelle est sa compréhension des enjeux de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public à Morges ;
2. Étudier la possibilité de développer une prestation de signalement en ligne des cas de harcèlement de rue, sur le modèle développé par les villes de Lausanne et Genève ;
3. Indiquer quelles autres actions elle entend entreprendre afin de lutter contre le harcèlement sur notre territoire, notamment par la prévention et conception d'aménagements publics favorables à la mixité, confortables et qui permettent aux femmes et aux personnes LGBTIQ+ de se sentir légitimes dans l'espace public.

Morges, le 1^{er} juin 2022

Camille Robert



³ <https://amp.20min.ch/fr/story/une-app-pour-signaler-le-harcèlement-de-rue-446431982471>

⁴ Conseil fédéral. « Harcèlement sexuel en Suisse : ampleur et évolution. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 18.4048 Reynard Mathias du 28 septembre 2018 ». Berne, le 27 avril 2022. <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/71246.pdf>

⁵ Udrisard R. et al. « Des chiffres vaudois sur la victimisation des jeunes LGBT ». Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique. Raisons de santé 329, Lausanne. 2022.